



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

Déclaration liminaire CFDT EFRP CNEA — 2 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CNEA,

Nous ne pouvons ouvrir cette séance sans adresser nos pensées les plus sincères à la famille et aux proches de l'apprenti décédé suite à un accident tragique jeudi 28 mai dernier. Sa mort nous touche profondément et nous rappelle combien la protection des jeunes durant leur formation doit rester une préoccupation constante de l'ensemble de la communauté éducative.

Sur l'ODJ de ce jour, et notamment le projet de décret relatif aux conseils d'administration des EPLEFPA, nous saluons plusieurs avancées pratiques : la clarification des suppléances ou la reconnaissance des réunions à distance par exemple. Ces ajustements correspondent à des réalités de terrain que nos agents connaissent bien.

La modernisation du vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves nous semble également être une mesure bienvenue. Faciliter la participation des familles à la gouvernance des établissements, c'est renforcer le lien entre l'école et son environnement, ce qui est au cœur des valeurs que nous défendons.

Sur le projet d'arrêté relatif aux attendus du bachelor agro sur Parcoursup, nous saluons cette démarche qui contribue à une orientation plus éclairée vers les formations agricoles supérieures et participe à mieux faire connaître la diversité de l'offre de l'enseignement agricole public. Le point de clarification des compétences respectives du CNEA et du CNESERAAV nous paraît également utile, une gouvernance lisible entre les instances étant une condition nécessaire pour que les avis rendus ici aient toute leur portée.

Au-delà de ces points, nous souhaitons partager ce que nous entendons du terrain. Les agents de l'enseignement agricole public font face à des exigences croissantes : diversité et complexité des publics accueillis, multiplicité des réformes à mettre en œuvre, élargissement progressif du périmètre de leurs missions. Ces évolutions, lorsqu'elles ne s'accompagnent pas des moyens nécessaires, peuvent fragiliser les collectifs de travail et peser sur l'engagement des agents.

Les établissements agricoles publics ont des spécificités que cette instance connaît bien : des structures souvent multi-sites, des exploitations et des ateliers technologiques à faire vivre toute l'année, des apprenants aux profils de plus en plus divers dont l'accompagnement requérant du temps et des moyens. L'enseignement agricole public a une identité forte, une pédagogie singulière, un ancrage territorial précieux. Pour que ces atouts continuent de s'exprimer pleinement, au bénéfice des agents comme des apprenants, il est important que les orientations affichées se traduisent par des moyens adaptés aux réalités de chaque établissement.

C'est dans cet esprit que la CFDT EFRP aborde les échanges de ce jour.

Je vous remercie.